



PLAN D'ACTION MONDIAL

Accélérer la transformation des établissements
informels et des bidonvilles d'ici 2030



Lancement du Plan d'Action Mondial (PAM)

Ce document est un cadre technique préparé pour la réunion internationale : **Lancement du Plan d'Action Mondial - Accélérer la transformation des établissements informels et des bidonvilles d'ici 2030**, organisée par le gouvernement d'Afrique du Sud.

Cet événement a été organisé conjointement par le Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles (PPAB) d'ONU-Habitat et par la République d'Afrique du Sud. Le Plan d'Action Mondial s'ancre au sein du Réseau des Bidonvilles et des Établissements Informels -SiSnet- (lancé lors de la conférence Habitat III en 2016, à Quito, en Équateur), et du Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles -PPAB- (initié par l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OACPS) et financé par la Commission Européenne). Il est également le produit d'un effort de partenariat multiple coordonné par ONU-Habitat avec la Banque Mondiale, l'UNICEF, Cities Alliance, Habitat for Humanity, Slum Dwellers International, la Commission Huairou et les principaux partenaires du PSUP, -la Commission Européenne et l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OACPS).

Première publication en Octobre 2022

Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains (ONU-Habitat)

P.O. Box 30030, Nairobi, Kenya

www.unhabitat.org

www.mypsup.org

REMERCIEMENTS

Nous remercions les experts et les organisations partenaires qui ont contribué à l'élaboration de ce cadre, au sein du groupe de travail sur le Plan d'Action Mondial. Il s'agit du gouvernement Sud-Africain (par l'intermédiaire du Ministère des Établissements Humains), de la Commission Européenne, d'Habitat for Humanity, de Cities Alliance, de la Banque mondiale, de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, de l'UNICEF, de Slum Dwellers International et de la Commission Huairou, -qui représentent les principaux partenaires du groupe de travail. Nous souhaitons également sincèrement remercier les États Membres qui ont approuvé le Plan d'Action Mondial par le biais d'un communiqué publié le 17 octobre 2022, ainsi que les divers pays qui ont participé activement à cette initiative, en apportant leur expertise et leurs idées à l'élaboration de ce cadre. Leurs contributions inestimables ont enrichi le dialogue mondial sur la question des bidonvilles, et nous leur sommes reconnaissants de leur engagement à promouvoir des établissements humains inclusifs et durables à travers le monde.

MENTION LÉGALE

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites, ni quant à leur système économique ou à leur degré de développement. L'analyse, les conclusions et les recommandations contenues dans cette publication ne reflètent pas nécessairement les vues du Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains, des Nations Unies ou de ses États Membres.

Table des Matières

1.	Introduction	4
	Le Cadre du Plan d'Action Mondial	9
	Le Cadre de Partenariat du Plan d'Action Mondial	10
2.	Le Défi des Bidonvilles Post-2020	11
	L'état actuel des bidonvilles et des établissements informels	11
	Les tendances	14
	L'urgence d'entreprendre des actions immédiates	16
3.	Le Plan d'Action Mondial	17
	Enseignements tirés de la transformation des quartiers informels des bidonvilles	17
	Principes Directeurs	20
	Éléments Clés des Actions Transformatrices	23
	Issue de la réunion en Afrique du Sud : 10 Actions Clés	26

1. Introduction

Le **Plan d'Action Mondial pour la Transformation des Bidonvilles** consolide une vision de **partenariat collectif** façonnant des **Villes pour Toutes et Tous, sans laisser personne ni aucun lieu de côté**. Il est conçu comme une contribution visant à accélérer la mise en œuvre des **Objectifs de Développement Durable (ODD)** et du **Nouvel Agenda Urbain (NUA)** dans les établissements informels et les bidonvilles."

La transformation des bidonvilles est mandatée par l'objectif 11.1 des ODD [1] et contribue progressivement à garantir le **Droit au Logement Adéquat** dans les bidonvilles et les établissements informels, dans le cadre du **Droit de Chacun à un Niveau de Vie Suffisant** [2].

Le Plan d'Action Mondial (PAM) découle d'une évaluation conjointe selon laquelle, bien que de nombreux efforts aient été déployés pour lutter contre les établissements informels et aux bidonvilles à l'échelle mondiale, le véritable défi des bidonvilles reste à venir. À l'échelle mondiale, le nombre de personnes vivant dans des bidonvilles devrait tripler dans les décennies à venir si aucune mesure n'est prise. L'urgence de la situation nécessite une action immédiate. Il existe des domaines d'action coordonnée qui doivent être abordés, des principes collectifs à surmonter afin de favoriser une transformation durable et inclusive des bidonvilles et des établissements informels [3]."

Le PAM et la Publication Mondiale de 2023 sur les bidonvilles et les établissements informels serviront de base à un **Cadre Mondial de Mise en Oeuvre**, une approche structurée à laquelle les différents partenaires pourront contribuer. Il vise à impliquer plusieurs parties prenantes à tous les niveaux de gouvernance, à favoriser la coopération internationale, les stratégies régionales et sous-régionales, et à compléter les efforts de mise en œuvre au niveau national.

Le processus de co-production vise à faciliter l'engagement des parties prenantes et à renforcer les engagements politiques. Il cherche à générer davantage d'engagements, d'apprentissage, de responsabilité et de suivi, ainsi qu'à avoir un impact plus important dans les programmes de transformation. Il s'agit d'un effort de partenariat coordonné qui vise à rassembler les parties prenantes autour d'un objectif commun et à les préparer à travailler ensemble. L'approche de co-production implique également de soutenir les parties prenantes et les communautés locales, en favorisant une collaboration étroite et complémentaire.

La nature complexe de l'informalité exige un engagement stratégique et des actions alignées. Cela comprend une gouvernance efficace et inclusive, des réponses globales et intégrées, des cadres

[1] By 2030, ensure access for all to adequate, safe and affordable housing and basic services and upgrade slums

[2] The definition for Adequate Housing and Adequate Standard of Living as per General Comment No 4 of the UN Committee on Economic, Cultural and Social Rights apply.

[3] UN-Habitat (2002: Expert Group Meeting on Urban Indicators) defines a slum as "a contiguous settlement where the inhabitants are characterised as having inadequate housing and basic services. A slum is often not recognised and addressed by the public authorities as an integral or equal part of the city. It is an area which combines to various extents the following characteristics: insecure residential status, inadequate access to safe water, inadequate access to sanitation and other infrastructure, poor structural quality of housing, overcrowding." This definition was referred to and internationally endorsed through the groundsetting flagship publication UN-Habitat (2003): The challenge of slums. However, in an effort to create a universal and operational definition with a limited number of indicators to be reported against in national reports, the first two sentences were omitted.

de planification stratégique complémentaires, des instruments de financement innovants, et des partenariats étendus qui incluent les habitants des bidonvilles et des établissements informels. La transformation ne peut pas se faire rapidement, elle nécessite un engagement continu et à long terme.

Le Plan d'Action Mondial (PAM) appelle toutes les parties prenantes à accroître leur ambition et à unir leurs efforts. Il fournit une vision, des principes, des accélérateurs et des actions à prendre à tous les niveaux de gouvernance pour transformer de manière durable les bidonvilles et les établissements informels, dans le cadre de la Décennie d'Action.



Image 1.1: Dimensions fondamentales du NUA

Source: UN-Habitat 2019 New Urban Agenda Illustrated handbook

Le Plan d'Action Mondial (PAM) **accélère** la réalisation des **Objectifs de Développement Durable (ODD)** en coordonnant les actions de transformation intégrée des bidonvilles et des établissements informels. Il ne se concentre pas uniquement sur l'ODD 11, mais tire également parti des **synergies entre les différents ODD**.

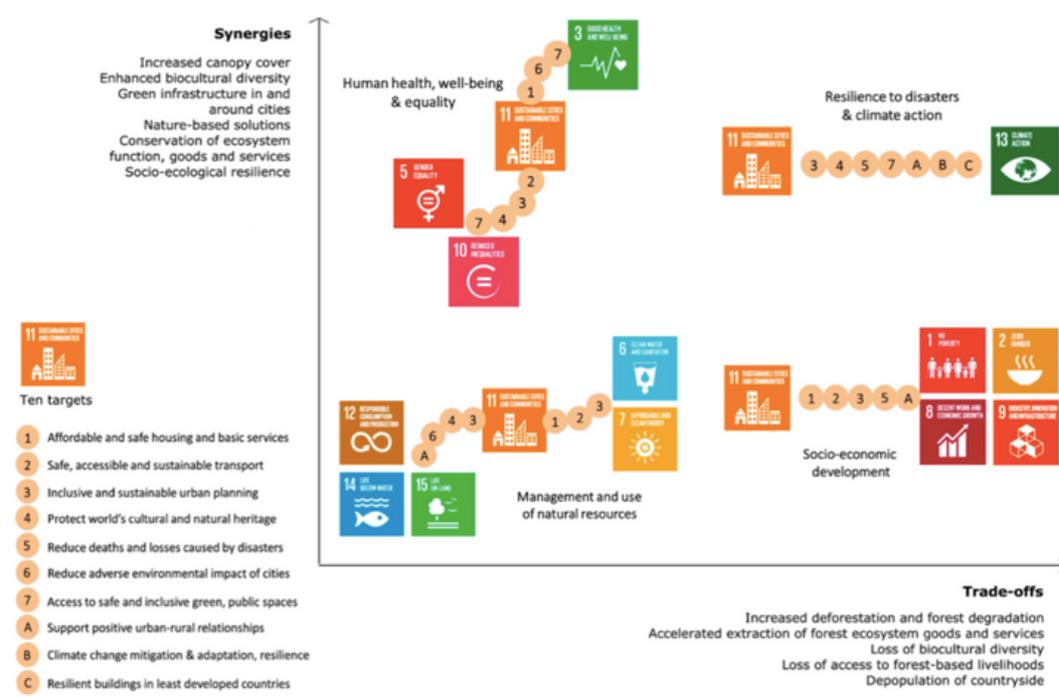


Image 1.2: Synergies et compromis entre l'ODD 11 et les autres ODD [4]

[4] Devisscher, T. et al (2019). SDG 11: Sustainable Cities and Communities – Impacts on Forests and Forest-Based Livelihoods.

Table 1.1: Sustainable Development Goals and Linkages to Slum Transformation

Objectif	Lien avec la transformation intégrée des bidonvilles et le logement convenable
ODD 1 Pas de pauvreté	L'ODD 1.4 vise à garantir l'accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres pour tous, en particulier les personnes pauvres et vulnérables. La transformation des bidonvilles, qui inclut la sécurité d'occupation, la fonction sociale des terres et la prévention de la spéculation foncière, est liée à cet objectif. De plus, l'ODD 1.5 cherche à renforcer la résilience des personnes pauvres et à réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux catastrophes, ce qui est directement lié à l'ODD 11.5 visant à protéger les personnes pauvres et vulnérables des catastrophes. Ainsi, la transformation des bidonvilles est étroitement liée à ces objectifs tels qu'énoncés dans l'ODD 11.
ODD 2 Faim "Zéro"	L'ODD 2.1 appelle à l'élimination de la faim et à l'accès à une alimentation saine pour tous, en particulier les personnes pauvres et vulnérables, y compris les nourrissons. De manière similaire, la transformation des bidonvilles vise à promouvoir des modes de production et de consommation durables, ainsi que la sécurité alimentaire et la nutrition. Ainsi, les objectifs de l'ODD 2.1 et la transformation des bidonvilles sont alignés dans leur aspiration commune à assurer une alimentation saine et suffisante pour tous.
ODD 3 Bonne santé et bien-être	L'ODD 3.9 vise à réduire les décès et les maladies liés à la pollution et aux produits chimiques dangereux, tandis que l'ODD 11.6 cherche à réduire l'impact environnemental négatif des villes. La transformation des bidonvilles est alignée sur ces objectifs en mettant l'accent sur la protection de l'air, de l'eau, des écosystèmes et de la biodiversité. De plus, l'ODD 3.3 cible la fin des épidémies de maladies telles que le sida et la tuberculose, et la transformation des bidonvilles souligne l'importance de la réduction des risques et de la gestion des chocs extérieurs, y compris les pandémies. Ainsi, la transformation des bidonvilles contribue à prévenir les risques sanitaires, à préserver l'environnement et à relever les défis de santé publique.
ODD 4 Éducation de qualité	L'ODD 4.a vise à construire des établissements d'enseignement inclusifs et sécurisés, tandis que la transformation des bidonvilles souligne l'importance d'une conception culturellement adéquate et inclusive des logements, infrastructures, services et espaces publics. Ainsi, la transformation des bidonvilles contribue à offrir des environnements d'apprentissage sûrs et non violents qui prennent en compte les enfants, les handicaps et les sexospécificités, tout en promouvant des logements et des infrastructures adaptés aux diversités culturelles et aux besoins des habitants des bidonvilles.
ODD 5 Égalité entre les sexes	L'ODD 5.5 vise "la participation pleine et effective des femmes et l'égalité des chances d'accéder aux postes de responsabilité à tous les niveaux de prise de décision dans la vie politique, économique et publique". La transformation des bidonvilles fait référence à cet objectif, en appelant à "une participation pleine, effective et inclusive de toutes les parties prenantes clés à la planification et à la prise de décision, à la promotion des interactions sociales, des filets de sécurité et des diverses expressions culturelles", ainsi qu'à "l'égalité des droits et à la cohésion sociale" (voir la définition ci-dessous).

Objectif	Lien avec la transformation intégrée des bidonvilles et le logement convenable
<p>ODD 6 Eau propre et assainissement</p>	<p>La transformation des bidonvilles vise la "disponibilité de services, de matériaux, d'équipements et d'infrastructures" comme mentionné dans le droit à un logement adéquat, qui comprend l'énergie pour la cuisine, le chauffage, l'éclairage et est donc lié à "l'accès universel à des services énergétiques abordables, fiables et modernes" mentionné dans l'ODD 7.1.</p>
<p>ODD 7 Énergie propre un d'un coût abordable</p>	<p>La transformation des bidonvilles vise la "disponibilité de services, de matériaux, d'équipements et d'infrastructures" comme mentionné dans le droit à un logement adéquat, qui comprend l'énergie pour la cuisine, le chauffage, l'éclairage et est donc lié à "l'accès universel à des services énergétiques abordables, fiables et modernes" mentionné dans l'ODD 7.1.</p>
<p>ODD 8 Travail décent et croissance économique</p>	<p>La cible 8.5 vise à "réaliser le plein emploi productif et un travail décent pour toutes les femmes et tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, et l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale". La transformation des bidonvilles vise "l'égalité d'accès aux opportunités économiques et aux ressources productives" pour toutes et tous comme l'un de ses éléments clés (voir la définition ci-dessous).</p>
<p>ODD 10 Inégalités réduites</p>	<p>L'ODD 10.2 vise à "autonomiser et promouvoir l'inclusion sociale, économique et politique de toutes et tous, sans distinction d'âge, de sexe, de handicap, de race, d'appartenance ethnique, d'origine, de religion ou de situation économique ou autre". La transformation des bidonvilles vise à atteindre cet objectif en garantissant "la participation totale, efficace et inclusive de tous les acteurs clés à la planification et à la prise de décision, en promouvant les interactions sociales, les filets de sécurité et les diverses expressions culturelles" (voir la définition ci-dessous).</p>
<p>ODD 11 Villes et communautés durables</p>	<p>La transformation des bidonvilles vise à intégrer pleinement ces zones dans la ville en tant que partie équitable et essentielle, dans le cadre d'une approche de Ville pour Toutes et Tous. Les éléments clés de cette transformation comprennent : la disponibilité de logements et de services abordables, sûrs et accessibles, en lien avec l'objectif de garantir à tous un logement convenable et à réhabiliter les bidonvilles (ODD 11.1) ; la création d'environnements propices à l'emploi, aux équipements sociaux et aux transports publics, alignés sur l'objectif d'accès à des systèmes de transport sûrs, abordables et durables (ODD 11.2) ; un développement urbain équilibré, durable et intégré, ainsi qu'une participation totale et inclusive de toutes les parties prenantes à la planification et à la prise de décision, en accord avec l'objectif d'urbanisation inclusive et durable (ODD 11.4) ; la réduction des risques et la gestion des chocs extérieurs, tels que les catastrophes et les pandémies, en réponse à la nécessité de réduire les impacts des catastrophes (ODD 11.5) ; et la conception culturellement adaptée et inclusive des logements, des infrastructures, des services et des espaces publics, en écho à l'appel d'un accès universel à des espaces verts et publics sûrs et inclusifs (ODD 11.7).</p>

Objectif	Lien avec la transformation intégrée des bidonvilles et le logement convenable
<p>ODD 12 Consommation et production responsable</p>	<p>L'ODD 12.2 vise à : "d'ici à 2030, assurer la gestion durable et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles", ce qui est directement lié à la transformation des bidonvilles qui appelle à "assurer des modes de production et de consommation durables, la sécurité alimentaire et la nutrition" et à "protéger (...) les écosystèmes et la biodiversité" (voir la définition ci-dessous).</p>
<p>ODD 13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</p>	<p>L'ODD 13.1 appelle à "renforcer la résilience et la capacité d'adaptation aux risques liés au climat et aux catastrophes naturelles dans tous les pays". Un parallèle peut d'abord être établi avec l'ODD 11.5 qui vise à "réduire (...) le nombre de personnes touchées par les catastrophes (...)". De même, l'un des éléments clés de la transformation des bidonvilles est la "réduction et la gestion des risques de catastrophes externes, de pandémies ou de changement climatique" (voir définition ci-dessous).</p>
<p>ODD 14 Vie aquatique</p>	<p>L'ODD 14.2 appelle à la gestion durable et à la protection des écosystèmes marins et côtiers, en lien avec l'un des éléments clés de la transformation des bidonvilles, à savoir la protection de "l'air, de l'eau et de la terre, des écosystèmes et de la biodiversité" (voir la définition ci-dessous).</p>
<p>ODD 15 Vie terrestre</p>	<p>L'objectif de développement durable 15.5 vise à réduire la dégradation des habitats naturels, prévenir l'appauvrissement de la biodiversité et protéger les espèces menacées. De même, la transformation des bidonvilles met l'accent sur la protection de l'air, de l'eau, de la terre, des écosystèmes et de la biodiversité.</p>
<p>ODD 16 Paix, justice et institutions efficaces</p>	<p>L'objectif de développement durable 16.7 vise à garantir une prise de décision réactive, inclusive, participative et représentative à tous les niveaux. Cela est directement lié à la transformation des bidonvilles, qui met l'accent sur la mise en place de systèmes de gouvernance inclusifs et décentralisés.</p>
<p>ODD 17 Partenariats et objectifs</p>	<p>La transformation des bidonvilles vise à rationaliser la coordination, la connaissance, le financement et la démonstration, considérés comme des accélérateurs essentiels. Cela implique de mobiliser des ressources financières supplémentaires à partir de diverses sources (SDG 17.3) et de favoriser des partenariats multipartites pour partager les connaissances, l'expertise, la technologie et les ressources financières en soutien aux objectifs de développement durable (SDG 17.16). Des partenariats efficaces entre les secteurs public, privé et de la société civile sont encouragés (SDG 17.17), avec un soutien international pour renforcer les capacités dans les pays en développement et mettre en œuvre leurs plans nationaux pour atteindre tous les objectifs de développement durable (SDG 17.9). De plus, dans la dimension de la stabilité environnementale, il est crucial d'améliorer la disponibilité de données de qualité, ventilées par diverses caractéristiques, telles que le revenu, le sexe, l'âge, la race, l'appartenance ethnique, le statut migratoire, le handicap et la situation géographique (SDG 17.18).</p>

L'investissement dans la **transformation des bidonvilles soutient la mise en œuvre de plusieurs ODD**. Le PAM fournit un cadre pour atteindre ces objectifs et cibles en adoptant une **approche sectorielle** adaptée aux différents contextes, afin d'obtenir de meilleurs résultats avec des ressources limitées. Ce cadre comprend des principes et des actions clés visant à élargir l'échelle de la transformation des établissements informels et des bidonvilles, tout en améliorant les conditions de vie des habitants. Il favorise des solutions équitables, écologiques, durables et adaptées aux divers contextes mondiaux. En intégrant les établissements informels et les bidonvilles dans des approches de développement urbain durable, il aborde les inégalités et les vulnérabilités des résidents face au changement climatique et aux chocs extérieurs, conformément aux objectifs du Nouvel Agenda Urbain (NAU).

1.1 Le cadre du Plan d'Action Mondial

Le PAM a été présenté lors du "Urban October 2022" avec pour devise "Mind the GAP – leaving no one and no place behind!". Il s'inscrit dans la dynamique de la **Décennie d'Action** et de la réunion de haut niveau sur le Nouvel Agenda Urbain, en plaçant le logement et les établissements informels au cœur de l'agenda mondial jusqu'en 2030. Il répond aux priorités de la directrice exécutive d'ONU-Habitat, en mettant l'accent sur des enjeux tels que **le changement climatique, le logement adéquat, la régénération urbaine après les conflits et les catastrophes, ainsi que la localisation des Objectifs de développement durable (ODD)**.

Le Plan d'Action Mondial s'appuie sur la co-création d'une publication mondiale intitulée "**Solutions aux Bidonvilles**". Cette initiative vise à actualiser et à intégrer les connaissances et les enseignements pratiques acquis au cours des vingt dernières années de lutte contre les bidonvilles. ONU-Habitat et ses principaux partenaires (l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, la Commission européenne, la Banque mondiale, l'UNICEF, Habitat for Humanity, Slum Dwellers International et la Commission HUAIROU) ont entrepris la rédaction de ce document de cadrage mondial qui abordera les progrès réalisés, les approches durables, les mécanismes de financement et la mise en œuvre d'actions à plus grande échelle. Cette publication complète sera disponible en 2023, soit vingt ans après l'introduction de la définition des bidonvilles lors de l'adoption de l'Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en 2000, et fournira des lignes directrices pour la prochaine décennie d'action à l'échelle mondiale.

La publication à venir fournira un aperçu de la **situation actuelle mondiale des bidonvilles et des établissements informels**, en réfléchissant aux **enseignements des 20 dernières années et en identifiant des solutions durables et inclusives pour les transformer**. Elle servira également de **plateforme de connaissances et d'innovation** pour guider la transformation des bidonvilles et des établissements informels, en s'intégrant stratégiquement à une **réponse globale et coordonnée**. L'objectif est de promouvoir des approches durables, abordables et inclusives, en facilitant activement l'urbanisation et le développement durable, tout en répondant aux besoins des habitants des quartiers informels et des bidonvilles.

1.2 Le Cadre de Partenariat du Plan d'Action Mondial

Le Plan d'Action Mondial (PAM) est une initiative conjointe du Réseau sur les bidonvilles et les établissements informels (SiSnet) lancé lors d'Habitat III en 2016 et du Programme participatif d'amélioration des bidonvilles (PPAB), soutenu par l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et financé par la Commission européenne. La question des établissements informels a été défendue par le gouvernement sud-africain lors du processus d'Habitat III, qui a organisé une "réunion thématique sur les établissements informels" avec le soutien d'ONU-Habitat. Depuis lors, le gouvernement sud-africain, ONU-Habitat et SiSnet ont collaboré pour organiser des réunions et des événements politiques, thématiques et d'experts à l'échelle mondiale.

En réponse aux appels à l'action, le Réseau sur les bidonvilles et les établissements informels a rassemblé ses membres pour agir immédiatement. Composé **d'acteurs clés de premier plan**, ce partenariat établira collectivement le PAM, qui nécessitera un soutien politique. Le PAM servira de guide pour intensifier les efforts de transformation des quartiers informels et des bidonvilles, et il informera également **un cadre de mise en œuvre plus large impliquant l'ensemble des parties prenantes**.

Les gouvernements de **toutes les régions** se rassemblent et sont encouragés à entreprendre des processus de mobilisation politique similaires au niveau sous-régional. Dans le cadre d'un effort mondial coordonné pour transformer les établissements informels et les bidonvilles, le groupe de travail adopte une approche partenariale pour la mise en œuvre de programmes communs, visant à changer la manière de faire en faveur de l'intégration d'actions à plusieurs niveaux, guidées par des décisions politiques, l'établissement de priorités et l'adaptation au contexte.

Le PAM vise à renforcer **la coordination, la collaboration, les engagements et les partenariats à un niveau supérieur**. Son objectif est d'unifier les efforts pour **accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable et du Nouvel Agenda Urbain au cours de la Décennie d'Action**, en offrant une vision commune du partenariat.

Il présentera des actions et des activités et servira **de plan d'action global** permettant de :

- Définir les objectifs annuels, les modalités de mise en œuvre et les activités du plan de travail,
- Mobiliser les gouvernements nationaux et locaux en faveur de mécanismes de gouvernance multi-niveaux,
- Inviter les partenaires financiers à contribuer à la démonstration de l'impact dans la mise en œuvre d'une approche de partenariat coordonnée visant une transformation intégrée, inclusive et durable.

2. Le défi des bidonvilles post- 2020

2.1 L'état actuel des bidonvilles et des établissements informels

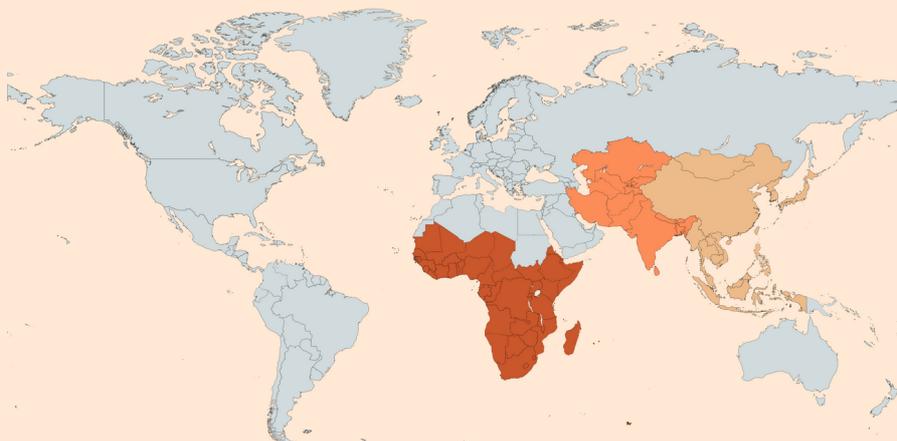
En 2007, un événement majeur s'est produit au niveau mondial : pour la première fois de l'histoire, le nombre de personnes vivant dans les zones urbaines a dépassé celui des zones rurales. Cette urbanisation rapide dans de nombreux pays s'accompagne de défis complexes et interconnectés, avec des structures institutionnelles fragmentées et faibles pour y faire face. Actuellement, plus de 1,7 milliard de personnes, soit plus de 13 % de la population mondiale, vivent dans des conditions de logement inadéquates, surpeuplées et dangereuses, et sont gravement exposées à de multiples chocs et risques [5].

Encadré 2.1: Factsheet sur les bidonvilles et établissements informels aujourd'hui



A travers le monde, **1 citoyen sur 4** vivait dans un bidonville ou un établissement informel en **2020**, marqué par les privations les plus sévères [6]

Cela représente plus d'**1 milliard de personnes**, **85%** vivant dans **trois régions**:



● **Afrique Sub-Saharienne**
(230 million)

50,2%

de la population urbaine vit dans des bidonvilles [7]

● **Asie Centrale et du Sud**
(359 million)

48,2%

de la population urbaine vit dans des bidonvilles [7]

● **Asie de l'Est et du Sud-Est**
(306 million)

21,7%

de la population urbaine vit dans des bidonvilles [7]

[5] UN-Habitat (2022): World Cities Report 2022

[6] The UN-Habitat (2003): The challenge of slums, defines a slum as “a contiguous settlement where the inhabitants are characterised as having inadequate housing and basic services. A slum is often not recognised and addressed by the public authorities as an integral or equal part of the city. It is an area which combines to various extents the following characteristics: insecure residential status, inadequate access to safe water, inadequate access to sanitation and other infrastructure, poor structural quality of housing, overcrowding.”

[7] United Nations (2022): SDG Sustainable Development Goals Report 2022

Selon les rapports d'ONU-Habitat (2020) et de la Banque mondiale (2018), les pays suivants ont le pourcentage le plus élevé de leur population urbaine vivant dans des bidonvilles, allant de plus de 90 % à plus de 60 % : Afghanistan, Angola, Bénin, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Éthiopie, Guinée-Bissau, Libéria, Madagascar, Mauritanie, Mozambique, Sao Tomé et Príncipe, Somalie, Soudan du Sud et Soudan.

Les ODD mettent clairement l'accent sur la réduction des inégalités. Cependant, les données nationales, régionales et mondiales ne reflètent souvent pas les importantes disparités dans les niveaux de services entre les pays, ainsi qu'à l'intérieur de ces pays, notamment entre les différentes classes de revenu et entre les zones rurales et urbaines. Il est essentiel de collecter, analyser et communiquer les données avec précision et cohérence. Malheureusement, seuls 81 pays sur les 193 États membres des Nations unies ont fourni des données sur leur population vivant dans des bidonvilles en 2020, conformément à la définition des bidonvilles et des privations. De plus, l'une des cinq privations liées aux bidonvilles, à savoir la sécurité foncière, n'a pas encore été signalée par les États membres [8].

Encadré 2.2: Évolution de la population urbaine mondiale vivant dans des bidonvilles (2000-2022)^[8]

➤ Une diminution du nombre relatif d'habitants des bidonvilles (% de la population urbaine)



2000-2020 Évolution à l'échelle régionale (%)

Asie de l'Est & du Sud-Est	-15,8%
Amérique Latine et Caraïbes	-14,2%
Afrique Sub-Saharienne	-14%
Asie de l'Ouest et Afrique du Nord	-12,9%
Asie Centrale et du Sud	-7,8%

➤ Une augmentation du nombre absolu d'habitants des bidonvilles



2000-2020 Évolution à l'échelle régionale

Regions aux augmentations les plus importantes	2000	2020	Croissance %
Afrique Sub-Saharienne	130 Mm	230 Mm	+77%
Asie Centrale et du Sud	250 Mm	359 Mm	+43.6%
Océanie (sans la Nouvelle Zélande & l'Australie)	331 Mm	431 Mm	+30.1%

[8] UN-Habitat (2020): Global Urban Indicators Database 2020 (unpublished). There are efforts for enhancing reporting – particularly on indicator 1.4.2 – through the Global Land Indicators Initiative which is co-hosted by UN-Habitat, through the Global Land Tool Network.

➤ **Pays présentant des évolutions drastiques dans la population vivant dans des bidonvilles (2000 to 2020)* [9]**

50 % À la baisse (ou plus)

- Albanie
- Biélorussie
- Costa Rica
- Eswatini
- Guyane
- Kazakhstan
- Kirgizstan
- Mongolie
- Tadjikistan

35 % À la hausse (ou plus)

- Angola
- Cuba
- Iraq
- Irlande
- Myanmar
- Suriname

*tant en terme de pourcentage de la pop. urbaine que de chiffres absolus

Encadré 2.3: Groupes marginalisés et pauvreté multidimensionnelle

Les personnes les plus démunies vivant dans des bidonvilles forment des groupes diversifiés qui sont confrontés à différents niveaux de vulnérabilité en raison de facteurs tels que le genre, l'âge, l'origine ethnique, la race, la structure du ménage, le statut migratoire et d'autres facteurs interconnectés. Les populations les plus marginalisées comprennent les migrants, les réfugiés, les femmes, les personnes âgées et d'autres individus vivant dans des établissements informels surpeuplés et exposés à des risques [10]. Les enfants vivant dans des bidonvilles et des établissements informels, dont le nombre est estimé entre 350 et 500 millions, font probablement partie des groupes les plus vulnérables au monde. Leur cadre de vie est inadapté, ils sont confrontés à une pauvreté multidimensionnelle et dépendent des autres et de leur environnement pour satisfaire leurs besoins fondamentaux et survivre [11].

Des études menées dans 107 pays en développement ont révélé que 1,3 milliard de personnes, soit 22 % de la population mondiale, sont confrontées à une pauvreté multidimensionnelle et à de graves privations. Parmi ces 1,3 milliard de personnes, environ 200 millions vivent dans des zones urbaines (92,3 millions en Afrique subsaharienne et 65,2 millions en Asie du Sud). La pauvreté urbaine englobe des aspects sociaux, économiques, environnementaux et spatiaux, qui varient d'un endroit à l'autre. Ces dimensions peuvent inclure des logements de mauvaise qualité et surpeuplés, un accès insuffisant aux infrastructures et aux services de base (comme l'eau potable et l'assainissement), des prix élevés pour les produits essentiels, des revenus insuffisants, une protection sociale limitée ou inexistante, des actifs instables ou risqués, une représentation déficiente des populations pauvres dans les systèmes de gouvernance et une protection insuffisante des droits des personnes défavorisées. Ces dimensions sont interdépendantes et se renforcent mutuellement, formant un réseau de privations qui alimente et perpétue la pauvreté urbaine, la vulnérabilité et les privations cumulatives. L'accès inadéquat à l'eau et à l'assainissement est l'un des principaux facteurs de la pauvreté multidimensionnelle dans les bidonvilles, qui a un impact particulièrement important sur les femmes et les enfants [12]. Le bien-être des enfants, y compris leur développement cognitif, leur santé et leur éducation, est étroitement lié à la qualité de leur logement. D'ici 2030, 60 % des résidents urbains seront des enfants, qui sont plus vulnérables aux catastrophes, au changement climatique, aux urgences de santé publique et aux conflits en raison de leur pauvreté multidimensionnelle et de leurs conditions de vie et de santé précaires. Malgré leur grande vulnérabilité face à la crise climatique, les enfants et les jeunes sont souvent exclus des processus décisionnels, notamment en ce qui concerne l'atténuation et l'adaptation au changement climatique [13].

[9] ONU-Habitat (2020) : Base de données des indicateurs urbains mondiaux 2020

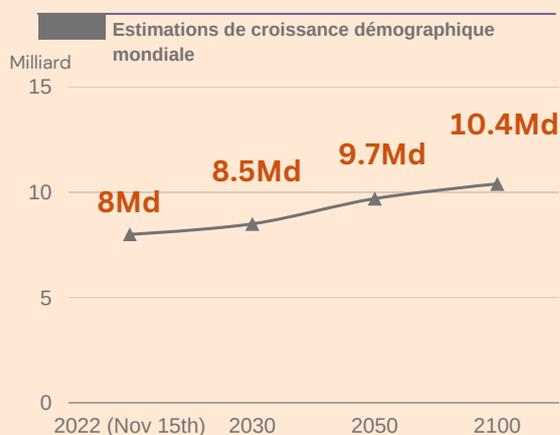
[10] UN Habitat (2022) : Rapport sur les villes du monde 2022

[11] UNICEF, Habitat for Humanity, ONU-Habitat (2022) : Enfants, villes et logement : Droits et Priorités [12] UN Habitat (2022) : Rapport sur les villes du monde 2022

[13] UNICEF, Habitat for Humanity, ONU-Habitat (2022) : Enfants, villes et logement : Droits et Priorités

2.2 Tendances

Encadré 2.4: Projections de croissance



Pays concentrant les plus forts taux de croissance

➤ Plus de la **moitié de l'augmentation prévue de la population mondiale** jusqu'en **2050** sera concentrée dans **huit pays** seulement [14] :

- La République Démocratique du Congo
- La République Unie de Tanzanie
- Les Philippines
- Ethiopie
- Indie
- Nigeria
- Égypte
- Pakistan

➤ **L'Afrique subsaharienne** représentera la **majeure partie de la croissance de la population mondiale**, qui devrait atteindre **3,44 milliards d'habitants** à la fin du siècle [16]. La population d'un grand nombre de ses pays devrait **doubler** entre **2022 et 2050**.

Les mégapoles à la croissance exponentielle (jusqu'à 2030)^[15]

- Dar es Salaam (Tanzanie)
- Luanda (Angola)
- Lagos (Nigeria)
- Kinshasa (RDC)
- Dhaka (Bangladesh)
- Karachi, Lahore (Pakistan)
- Bangalore, Agnadabad, Hyderabad (Inde)

Augmentation prévue de la population des bidonvilles par région, sur la base des prévisions de croissance urbaine [17], [18], [19], [20].



➤ **Les deux milliards de personnes** supplémentaires qui vivront dans des bidonvilles au cours des **30 prochaines années** représentent environ un besoin de logement adéquat pour **183,000 personnes par jour** [21].

[14] DESA (2022) World Population Prospects 2022

[15] UN Habitat (2022): World Cities Report 2022

[16] DESA (2022) World Population Prospects 2022

[17] Overseas Development Institute (2018): SDG progress. The ODI projects an increase of slum dwellers by 2030 of 106.2 million people, which will raise the total number to over 1.2 billion. However, the number is likely to be underreported, as 71% of Low- and Middle-income countries lack data on this indicator.

[18] Habitat for Humanity (2021): Progress report SDG 11.1

[19] UN Habitat (2020): World Cities Report 2020

[20] <https://population.un.org/wup/DataQuery/>

[21] UN Habitat (2022): World Cities Report 2022

Encadré 2.5: Les moteurs de la croissance des bidonvilles; pandémies et changement climatique

Les estimations actuelles ne tiennent pas compte de l'impact inévitable de **la pandémie de COVID-19** et d'autres facteurs externes qui devraient aggraver la situation. La COVID-19 est une crise sanitaire mondiale qui a eu des conséquences significatives dans les zones urbaines et qui influencera probablement les mesures futures visant à renforcer la résilience urbaine face aux pandémies. Les zones urbaines, en particulier les bidonvilles, sont hautement vulnérables à la propagation de maladies lors d'une pandémie en raison de leur densité de population élevée et de leurs conditions de vie précaires [22]. Les mesures de confinement et de distanciation physique ont touché de manière disproportionnée les ménages à faibles revenus, les personnes pauvres et vulnérables, ainsi que le secteur informel et les travailleurs journaliers qui dépendent de leurs revenus quotidiens pour survivre. Les bidonvilles et les établissements informels, caractérisés par des logements partagés, des infrastructures inadéquates et des services publics limités, ne permettent pas l'auto-isolement ni la distanciation physique [23]. De nombreux habitants n'ont pas accès à des sources d'eau potable sûres ni à des installations sanitaires adéquates. Il est essentiel de garantir à tous un accès à une bonne hygiène, car au début de la pandémie, près d'un tiers de la population mondiale ne pouvait pas se laver les mains avec de l'eau et du savon chez eux [24].

Le **secteur de la construction**, en tant que contributeur majeur au stress climatique, subit de graves conséquences de la crise climatique, notamment des dommages aux infrastructures et des perturbations des moyens de subsistance, en particulier dans les zones urbaines côtières et les régions avec une faible résilience aux chocs climatiques. Selon les projections actuelles, une augmentation de 2°C de la température mondiale d'ici 2050 exposera 2,7 milliards de personnes, soit 29 % de la population mondiale, à des risques climatiques modérés ou élevés, principalement en Asie et en Afrique [25]. Les régions les plus vulnérables comprennent les petits États insulaires en développement, l'Arctique, l'Asie du Sud, l'Amérique centrale et du Sud, ainsi que l'Afrique subsaharienne [26]. D'ici 2030, environ 600 millions de citoyens pauvres seront directement exposés aux risques liés au changement climatique, et si aucune mesure d'atténuation n'est prise, on estime qu'il y aura 143 millions de migrants internes liés au climat d'ici 2050 [27]. Malgré leur faible contribution aux émissions de gaz à effet de serre, les citoyens à faible revenu supportent une part disproportionnée des risques environnementaux [28] et manquent souvent de ressources pour s'adapter efficacement, nécessitant ainsi un soutien supplémentaire [29]. Les habitants des bidonvilles et des établissements informels sont particulièrement exposés aux inondations, à l'élévation du niveau de la mer et aux conditions météorologiques extrêmes, ce qui rend leurs vies, biens et moyens de subsistance plus vulnérables. Ces établissements sont souvent situés sur des terrains non propices au développement formel, tels que les zones périphériques, les basses altitudes destinées à l'évacuation des eaux pluviales et les pentes abruptes, ce qui expose les résidents à des risques accrus d'inondations, de glissements de terrain et de conditions météorologiques extrêmes. L'utilisation de matériaux et de pratiques de construction non conformes aux normes, ainsi que le manque d'infrastructures, contribuent également à la vulnérabilité des ménages au changement climatique. L'utilisation de matériaux de construction résilients est essentielle pour se protéger contre les inondations, résister aux tempêtes et faire face aux températures extrêmes. Plusieurs facteurs, tels que le manque d'arbres et de végétation, l'utilisation de matériaux de construction de mauvaise qualité, la mauvaise ventilation et l'absence de technologies de refroidissement efficaces et abordables, peuvent contribuer au stress thermique dans les bidonvilles et les établissements informels [30].

[22] In urban slums, vaccination completion with children is of concern, with social stigma of unmarried mothers and lack of access being considered possible contributing factors, see Mahachi et al. (2022)

[23] UN Habitat (2020): World Cities Report 2020

[24] WHO/UNICEF (2021): Progress on household drinking water, sanitation and hygiene 2000–2020: five years into the SDGs

[25] UN Habitat (2022): World Cities Report 2022

[26] SDG Sustainable Development Goals Report 2022

[27] UNICEF, Habitat for Humanity, UN-Habitat (2022): Children, cities and Housing: Rights and Priorities

[28] UN Habitat (2022): World Cities Report 2022

[29] UN Habitat (2022): World Cities Report 2022

[30] UNICEF, Habitat for Humanity, UN-Habitat (2022): Children, cities and Housing: Rights and Priorities

2.3 L'urgence d'entreprendre des actions immédiates

La cible 11.1 des ODD est en régression [31], et les principales causes de ce manque de progrès sont la croissance démographique, l'urbanisation rapide, le changement climatique, la migration, l'instabilité politique et économique, les inégalités systémiques, les pratiques d'urbanisme et de gestion des terres inefficaces, la gouvernance locale, les cadres politiques et les instruments financiers [32]. La transformation des bidonvilles est cruciale pour de nombreux ODD, et la régression de la cible 11 aura un impact sur les progrès dans d'autres domaines essentiels au développement humain [33]. Les habitants des bidonvilles sont particulièrement touchés par les disparités en matière de services urbains, faisant face aux épidémies, aux chocs économiques et aux risques environnementaux. Les études montrent que l'accès inégal aux infrastructures et aux services urbains a un impact plus important que les différences de revenus sur les vies, les moyens de subsistance et les perspectives à long terme [34]. Des mesures immédiates sont nécessaires pour remédier à cette régression de la cible 11.1.

Figure 2.1: ODD 11 Diagramme de Progression



Encadré 2.6: Considérations clés pour la transformation des bidonvilles

Les enseignements tirés de ces 20 dernières années permettent de formuler des recommandations sur les éléments clés à prendre en compte lorsque l'on s'engage dans des efforts de transformation.

- **Intégration verticale et horizontale** : L'informalité dans tous les secteurs doit être prise en compte et reliée à des politiques et stratégies conçues pour promouvoir des solutions adéquates, en fonction des contextes locaux.
- **Continuum de mise en œuvre** : Les actions doivent s'appuyer sur une vision commune avec des objectifs immédiats, à moyen et à long terme, financés par des investissements stratégiques exploitant les potentiels socio-économiques existants.
- **Diversité des solutions** : Il convient de reconnaître la diversité des solutions et des approches en matière de transformation spatiale, d'évaluer le contexte spatial et les possibilités de répondre à l'échelle, et de donner la priorité au meilleur niveau de vie possible pour les plus vulnérables.
- **Durabilité** : Les considérations visant à renforcer la durabilité dans ses quatre dimensions (sociale, économique, écologique, spatiale) doivent être intégrées dans la conception des actions.

[31] United Nations (2022): Sustainable Development Goals Progress Chart 2022. Based on a limited number of information available as of June 2022, 36 indicators are assessed.

[32] Habitat for Humanity (2021): Progress report SDG 11.1

[33] Habitat for Humanity (2021): Progress report SDG 11.1

[34] UN Habitat (2022): World Cities Report 2022

3. Plan d'Action Mondial

Le **Plan d'Action Mondial** est une initiative qui vise à accélérer la réalisation des Objectifs de Développement Durable dans les bidonvilles et les établissements informels. Son objectif spécifique est de garantir, d'ici à 2030, que tous aient accès à un logement adéquat, sûr et abordable ainsi qu'à des services de base, tout en procédant à la rénovation des bidonvilles.

La Transformation des Bidonvilles incarne l'objectif de **mettre fin à la marginalisation des individus et des lieux en favorisant l'intégration spatiale et en améliorant la qualité de vie pour tous**. Elle aspire à créer des **villes inclusives** où les **potentiels humains et spatiaux peuvent être pleinement réalisés**.

La transformation s'appuie sur **les aspects positifs des quartiers informels et des bidonvilles**, tels que les réseaux de sécurité sociale, la créativité des activités économiques, l'utilisation dynamique des espaces et la diversité des services, **tout en surmontant les aspects négatifs préoccupants** tels que la pauvreté élevée, la vulnérabilité, l'exclusion, la pollution, les emplacements dangereux et les conditions de vie inadéquates.

La transformation durable des bidonvilles et des quartiers informels vise à **progressivement garantir les droits de l'homme dans les villes**, en se concentrant sur quatre dimensions qui sont étroitement liées aux dimensions essentielles du Nouvel Agenda Urbain.

3.1 Enseignements tirés de la transformation des bidonvilles et quartiers informels

Les principes guident la mise en œuvre d'actions mondiales visant à promouvoir une urbanisation intégrée, inclusive et durable, ainsi qu'un développement urbain favorisant des villes pour tous. Il est essentiel que la transformation soit gérée de manière transparente et que toutes les parties prenantes impliquées dans le processus assument pleinement leur responsabilité.

Encadré 3.1: Gestion de la transformation des bidonvilles

Processus de changement spatial complet:

- **Pas de solution rapide / long terme** : Pour *changer complètement* la situation, des *mandats institutionnalisés* à tous les niveaux sous une direction dédiée sont prévus par des *politiques* et des *cadres juridiques rationalisés* afin de maintenir l'élan politique pour un *engagement à long terme* et des *finances suffisantes*

- **Pas d'approche partielle / intégrée** : Pour garantir le changement dans l'ensemble de l'établissement, les interventions spatiales intègrent des solutions dans *tous les secteurs*
- **Personne laissé pour compte/informé** : Pour mesurer le changement, les systèmes de collecte, de gestion et de suivi de *données désagrégées* fournissent régulièrement des informations sur les *impacts centrés sur les personnes*, dans une perspective intersectionnelle qui inclut les perspectives des groupes marginalisés
- **Aucune solution ne convient à tous / diversité** : Pour s'assurer que les interventions répondent aux divers besoins identifiés, des approches flexibles sont adoptées, qui permettent une *diversité de solutions*

Un logement adéquat:

- **Aucune dimension laissée de côté / multidimensionnel** : Le droit humain économique, social et culturel à un logement convenable est respecté à travers des interventions dans *toutes les dimensions* : sécurité d'occupation ; des options de logement abordables, accessibles et habitables; disponibilité des services, des matériaux, des installations et des infrastructures ; emplacements d'activation ; des solutions culturellement adéquates
- **Personne laissé pour compte / renforcement de la liberté** : Les interventions ciblent la justice spatiale et l'inclusion socio-économique, créant ainsi un socle pour libérer le potentiel et les capacités des personnes à surmonter la pauvreté

Reconnaissance et intégration des établissements dans le reste de la ville par les pouvoirs publics

- **Aucun lieu laissé pour compte / partout** : Pour permettre une répartition efficace et socialement juste des ressources disponibles pour une intégration équitable, les *stratégies de transformation des bidonvilles aux niveaux national, régional et local* alignent les projets des différentes parties prenantes sur les objectifs généraux de partenariats efficaces
- **Personne n'est exclu / tout le monde** : Pour garantir la reconnaissance des besoins de tous les groupes marginalisés, *des cadres de multi-gouvernance inclusifs* avec des mécanismes de représentation équilibrés permettent des *processus participatifs de planification et de prise de décision* pour les interventions dirigées par la communauté

3.2 Principes Directeurs

L'application des principes directeurs revêt une importance capitale pour orienter *la mise en œuvre* du Plan d'Action Mondial. Elle vise ainsi à promouvoir les principes d'une transformation efficace. Ces principes constitueront le fondement du cadre de mise en œuvre du Plan d'Action Mondial et serviront de référence pour évaluer si les interventions dans les quartiers informels et les bidonvilles répondent aux critères de transformation. Les principes doivent être appliqués dans divers contextes spatiaux et auprès de différents groupes cibles.

Inclusives et participatives, dans un esprit de coproduction

Les actions transformatrices visent à promouvoir des systèmes de gouvernance urbaine qui favorisent un engagement et une réponse efficaces aux besoins des résidents des quartiers informels et des bidonvilles. Elles impliquent activement les populations cibles et créent un sentiment d'appropriation, d'appartenance et de bien-être, contribuant ainsi à la création de sociétés urbaines saines et sécurisées. Les actions transformatrices rassemblent différentes parties prenantes et favorisent l'égalité de participation des communautés défavorisées dans les affaires publiques. Elles établissent des mécanismes permettant aux divers acteurs de s'engager tout au long des différentes phases de mise en œuvre, notamment en garantissant un accès inclusif au financement.

Fondée sur des faits et des données, elle s'appuie sur la localisation des actions

Les actions transformatrices s'appuient sur une approche fondée sur les données à plusieurs niveaux, en utilisant des connaissances locales et globales, un apprentissage continu et documenté, un suivi exhaustif, ainsi qu'une variété de solutions adaptées au contexte. Elles visent à élargir la disponibilité et l'analyse des données à différents niveaux de gouvernance, en mettant l'accent sur les besoins des individus et en tenant compte des questions de genre. Les actions transformatrices prennent en compte les réalités locales et spatiales, ainsi que la demande, l'offre et l'ampleur des besoins pour informer leurs interventions.

Intégrées et proactives, elles fournissent un cadre stratégique pour une transformation continue

Les actions de transformation sont conçues dans le cadre d'un scénario global et prospectif, en utilisant des cadres intégrés à court, moyen et long terme à différentes échelles (locale, municipale et nationale). Elles s'alignent sur les stratégies et politiques locales et nationales, favorisant ainsi une transformation dynamique plutôt que des plans linéaires. Les actions de transformation sont interconnectées et nécessitent un engagement et un investissement à long terme. Elles prennent en compte l'ensemble du quartier, de la ville et du pays, et proposent des solutions pour divers secteurs. Elles sont liées à différents niveaux de gouvernance et à différents secteurs, facilitant l'intégration des établissements dans le tissu urbain. Les actions de transformation intègrent l'accès à la technologie, aux solutions intelligentes, à la connectivité et à des services de qualité, afin de réduire les inégalités spatiales et socio-économiques, tout en garantissant le droit à un logement adéquat.

Equitable et sensible au genre, répondant aux besoins de chacun, assurant progressivement le respect des droits de l'homme

Les actions transformatrices doivent être adaptées au contexte spécifique et aux parties prenantes concernées, en répondant de manière ciblée et personnalisée aux besoins individuels, tout en veillant à ne laisser personne de côté. Elles doivent équilibrer les investissements financiers et favoriser le bien-être de tous. Les actions transformatrices nécessitent une compréhension approfondie des divers contextes et doivent répondre aux besoins de tous les segments de la société, notamment les personnes de tous niveaux de revenus, les femmes et les filles, les personnes handicapées, les jeunes, les minorités raciales, les personnes déplacées et

ceux exposés à un risque élevé de maladie grave ou de discrimination. Les actions transformatrices donnent la priorité aux groupes les plus vulnérables.

Durables et intelligentes sur le plan climatique, elles visent à créer un cadre de vie urbain sain

Les actions transformatrices prennent en compte les aspects humains et environnementaux, en veillant à la protection sociale et environnementale. Elles génèrent des effets positifs sur les individus, la société urbaine et l'écosystème. Ces actions favorisent la résilience face aux crises, aux conflits et aux changements climatiques, tout en renforçant l'autonomie socio-économique et la cohésion sociale. Elles s'appuient sur des solutions basées sur la nature, l'économie circulaire et une gestion attentive des ressources et de l'espace, tout en améliorant la capacité des individus à créer un environnement urbain de meilleure qualité. Les actions transformatrices établissent des mécanismes pour maintenir les investissements, favoriser l'appropriation et assurer une transformation continue.

Abordables et catalytiques, donnant la priorité aux interventions les plus efficaces à l'échelle, donnant la priorité aux interventions les plus efficaces à l'échelle

Les actions transformatrices proposent des solutions variées pour répondre aux besoins de toutes les catégories de revenus dans les quartiers, tout en veillant à ce que la transformation sur place soit axée sur les habitants du quartier. Elles sont conçues en prenant en compte l'ensemble de la population vivant dans les bidonvilles et les quartiers informels. Les actions transformatrices mobilisent différents instruments de financement, partenaires et investissements à différentes échelles pour combler les lacunes en termes d'accessibilité financière. Elles renforcent cette accessibilité financière en adoptant des approches communautaires qui réduisent les coûts tout en générant des revenus pour les communautés.

3.3 Éléments clés pour les Actions de Transformation

Les principes guident la mise en œuvre de dix actions mondiales dans les quatre dimensions des Villes pour tous, visant à réaliser l'ODD 11.1 et à promouvoir une urbanisation intégrée, inclusive et durable.

La planification stratégique, la gestion territoriale favorable aux pauvres et la fourniture de logements, de services et d'infrastructures sociales créent des communautés prospères qui réduisent les inégalités spatiales et promeuvent la justice spatiale. Des politiques et cadres juridiques flexibles facilitent la participation des parties prenantes, favorisent l'inclusion sociale et la gouvernance intégrée grâce à l'évaluation régulière des impacts à tous les niveaux et pour tous les groupes. L'autonomisation socio-économique des travailleurs informels et des habitants des bidonvilles, associée à un accès au financement et à des mécanismes d'investissement complets, combat la pauvreté et renforce la prospérité économique. La promotion de l'économie circulaire et de modèles de construction durables réduit l'impact environnemental du développement urbain, tandis que la gestion des risques et le renforcement de la résilience garantissent la durabilité et la protection de l'environnement.

En mettant en pratique et en appliquant ces dix actions essentielles à l'échelle locale, les gouvernements nationaux progressent considérablement vers l'objectif de ne laisser personne ni aucun lieu derrière eux.

Lignes Directrices pour l'application des Éléments Clés



Réduction des Inégalités et Justice Spatiale

1. **Gestion intégrée des territoires urbains** : Promouvoir des instruments qui reconnaissent et documentent la tenure tout au long du continuum des droits fonciers afin de garantir la sécurité de la tenure et la fonction sociale de la terre, d'éviter les expulsions forcées et d'assurer des garanties en cas de relocalisation. Mettre en place des systèmes de gestion foncière efficaces qui permettent de disposer de terrains bien situés pour répondre de manière proactive à la croissance urbaine.
2. **Planification stratégique du développement urbain** : Permettre la planification stratégique d'interventions efficaces en termes de ressources pour la transformation des bidonvilles au niveau du quartier, de la ville, du pays et de la région, en vue d'un développement urbain durable et équilibré, axé sur les personnes.
3. **Des logements abordables, habitables et accessibles et la disponibilité de services et d'infrastructures** : Fournir des logements abordables, habitables et accessibles ainsi que des services de base disponibles grâce à la modernisation in situ et au développement sur site, et des logements sociaux pour les plus vulnérables, dans des lieux prospères caractérisés par la disponibilité d'équipements éducatifs et sociaux, de services de soins de santé intégrés et ciblés, et d'espaces publics sûrs et accessibles de grande qualité, reliés entre eux par des options de mobilité inclusive.



Inclusion Sociale et Gouvernance Intégrée

4. **Politiques urbaines inclusives et cadres flexibles** : Élaborer des politiques urbaines inclusives et des cadres réglementaires souples afin de définir une vision commune de l'intégration de l'informalité et de la protection des groupes marginalisés.
5. **Gouvernance multipartite et participation inclusive** : Institutionnaliser des systèmes multipartites équilibrés pour une gouvernance décentralisée avec une coordination verticale ascendante et descendante, ainsi que des partenariats horizontaux intersectoriels avec les gouvernements locaux à la tête, qui impliquent divers acteurs. Promouvoir la participation effective de tous à la planification et à la prise de décision pour une conception culturellement adéquate et inclusive de toutes les interventions.
6. **Suivi des interventions fondées sur des données probantes** : Suivre les progrès de la mise en œuvre, avec des données ventilées pour tous les groupes d'habitants des bidonvilles et des quartiers informels, en mettant l'accent sur les femmes, les enfants et les autres groupes marginalisés, afin d'évaluer les impacts multidimensionnels au niveau du quartier, de la ville, du pays et de la planète.



Réduction de la pauvreté et prospérité économique

7. **Autonomisation socio-économique :** Concevoir des actions de transformation socio-économique et promouvoir des opportunités économiques inclusives et décentes, avec une formation aux technologies innovantes et aux modèles d'entreprise pour la fourniture de services sociaux et physiques, afin de renforcer le capital social et humain, en mettant l'accent sur les femmes et les jeunes. Soutenir les moyens de subsistance locaux favorables aux pauvres et la création d'emplois en tant que catalyseur de l'intégration du secteur informel dans les possibilités de croissance économique de la ville dans son ensemble.
8. **Accès au financement et aux investissements équitables :** Améliorer l'accès à des solutions de financement innovantes, diversifiées et sûres et à des ressources productives pour le logement, les infrastructures et les initiatives commerciales. Développer des mécanismes de financement pour des investissements complets et équitables dans les opportunités de logement, les infrastructures et les services.



Durabilité et protection de l'environnement

9. **Promouvoir les économies circulaires et les modèles de construction durable :** Intégrer des matériaux de construction écologiques et des solutions basées sur la nature dans les interventions de transformation afin de réduire l'impact sur l'air, l'eau et la terre, les écosystèmes et la biodiversité. Prévoir des interventions pour limiter l'utilisation de l'espace et des ressources et lutter contre la pollution existante grâce à des infrastructures adéquates et à la promotion des possibilités d'emploi dans le domaine de la gestion des déchets, de l'énergie et des ressources.
10. **Adaptabilité au climat et gestion des risques :** Renforcer la capacité de réaction de tous les groupes de population aux catastrophes, aux pandémies ou au changement climatique afin de réduire les risques et de gérer les chocs et les tensions externes. Aborder de manière proactive les risques liés aux investissements dans les établissements informels et les bidonvilles aux niveaux municipal et national et planifier des mesures d'atténuation des risques.

3.4 Vers des Actions Coordonnées

Il est impératif d'accélérer les actions de transformation alors qu'il reste moins de 10 ans avant la fin de la Décennie d'action, qui nous mènera à l'année 2030. Chaque seconde, notre monde devient de plus en plus urbain en raison de la croissance naturelle de la population et de l'exode rural, motivés par la recherche de meilleures opportunités d'emploi et d'une vie meilleure. On prévoit que d'ici 2050, 68 % de la population mondiale vivra dans les villes [35]. Sans mesures prises pour faire face à cet afflux de nouveaux habitants, les bidonvilles et les établissements informels connaîtront une croissance généralisée. Le Plan d'Action Mondial se fixe pour objectif d'améliorer les conditions de vie de tous afin de relever ce défi. Son cadre de partenariat vise à faire de la transformation des bidonvilles et des quartiers informels une priorité, tout en contribuant à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et du Nouvel Agenda Urbain.

Together,
we are
driving:

Joint political endorsement of the Global Action Plan
(for example during UN-Habitat Assembly)

Advocacy in the context of a joint Global Campaign

Joint research and knowledge platform embedded in
the New Urban Agenda Platform

Joint monitoring and reporting (SDFs, NUA and against
the GAP implementation with annual events)

Joint programming towards coordinated impactful
scaling at country levels



Coordination et défense d'intérêts

Pour atteindre l'ambition de transformation, il est essentiel de coordonner les efforts et de défendre les intérêts de toutes les parties prenantes au sein d'un cadre de partenariat multiple. La mise en œuvre des principes de transformation nécessite une coordination solide, car de nombreux acteurs travaillent encore de manière isolée et compétitive pour les ressources et les opportunités. La coordination vise à optimiser les efforts de chacun et à orienter une vision à long terme grâce à des contributions diverses. Les ressources limitées doivent être optimisées grâce à la collaboration des différents acteurs. Dans le cadre de la localisation des objectifs de développement durable, les gouvernements locaux doivent jouer un rôle central, soutenus par les gouvernements nationaux et la communauté mondiale. Ils doivent contribuer à l'élaboration et à l'évolution des initiatives mondiales. Les gouvernements nationaux et locaux, en fonction de leurs mandats spécifiques, doivent prendre la tête de ce processus en collaboration avec les communautés. Ils doivent fixer des objectifs et soutenir la mise en œuvre pour réaliser l'ambition mondiale de transformation des bidonvilles et des quartiers informels.

[35] UN-Habitat (2018): Revision of World Urbanization Prospects

Il est important de sensibiliser davantage les parties prenantes à l'urgence et à l'ampleur de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de la feuille de route pour des villes durables, telles qu'elles sont détaillées dans le nouvel agenda urbain. De nombreuses parties prenantes ne comprennent pas encore pleinement les conséquences de l'urbanisation de la pauvreté sur l'avenir de nos villes. Il est nécessaire de mobiliser et d'impliquer davantage de parties prenantes dans les actions prioritaires visant à accélérer la transformation des établissements informels et des bidonvilles. Dans certains pays, la majorité de la population urbaine vit dans l'informalité, mais il n'existe pas de réponse claire de la part des autorités nationales ou locales. Certains gouvernements ont élaboré des réponses nationales et locales, mais ils ne disposent pas des financements et des moyens nécessaires pour étendre les projets pilotes. Certaines communautés sont prêtes à établir des partenariats et disposent d'une planification locale, mais elles ne bénéficient pas de systèmes permettant d'accéder au soutien privé et public. Il est donc nécessaire d'adopter une approche plus systématique et holistique, de la politique à la mise en œuvre de programmes intégrés.

Accélérateurs pour la coordination et la défense d'intérêts:

1. **Le cadre de mise en œuvre du Plan d'Action Mondial** : coordonner les partenariats mondiaux, renforcer les efforts actuels des partenaires pour atteindre l'échelle nécessaire.
2. **Coordination et engagement** : faciliter les réunions régulières des principaux partenaires et des partenaires thématiques dans le cadre de plans de travail annuels concrets et de réunions mondiales annuelles.
3. **Campagnes mondiales conjointes et plaidoyer** : traduire le cadre d'action mondial en cadres de mise en œuvre nationaux.
4. **Suivi et rapports conjoints** : documenter la mise en œuvre du nouvel agenda urbain et des objectifs de développement durable dans le cadre d'une approche multi-partenaire.
5. **Mobilisation des ressources** : les partenaires financiers, les instruments et les divers financements conjoints sont exploités de manière stratégique.

Lors de l'Assemblée d'ONU-Habitat en 2023, les États membres auront l'occasion de fixer des priorités pour les années à venir en vue d'atteindre les Objectifs de Développement Durable et le Nouvel Agenda Urbain. Les États membres sont invités à saisir cette occasion pour s'engager et mobiliser leur soutien en vue d'offrir des villes et des communautés plus inclusives, résilientes, sûres et durables.

Connaissances et renforcement des capacités

Au niveau mondial, la coordination efficace entre les partenaires du développement est essentielle pour optimiser les ressources, éviter les redondances et favoriser un processus d'apprentissage collectif. Des initiatives et des programmes mondiaux diversifiés et coordonnés sont nécessaires pour faciliter l'échange de connaissances, mobiliser un changement à l'échelle mondiale et permettre aux pays de s'inspirer mutuellement. Ces actions conjointes doivent servir de catalyseur en réduisant les coûts de transaction pour les gouvernements, en rejoignant de plus en plus de pays, de villes et de communautés, et en transformant ainsi un milliard de vies dans le monde. Il est crucial d'engager des partenariats à grande échelle avec des principes communs, des moteurs d'action et des actions clés pour transformer les établissements informels et les bidonvilles.

Accélérateurs pour la connaissance et le renforcement des capacités:

6. **La plateforme mondiale de données et d'apprentissage** : à intégrer dans la plateforme du nouvel agenda urbain en s'appuyant sur la coproduction de la publication mondiale et en reliant d'autres plateformes de données, de connaissances, d'apprentissage et de renforcement des capacités disponibles.
7. **Une recherche continue et approfondie** : pour faciliter la recherche de solutions et l'approfondissement des défis persistants rencontrés dans la transformation des bidonvilles et des quartiers informels, y compris la promotion d'une communauté mondiale de pratique pour l'apprentissage par les pairs ainsi que l'alignement des programmes et la promotion de cours pour les parties prenantes publiques, sociales et privées, en capturant les connaissances des praticiens et des études de cas.
8. **Centres de connaissances multipartenariaux informés par les stratégies nationales, régionales et sous-régionales et les engagements de transformation** : localiser les connaissances mondiales avec une approche multipartenariale et faciliter l'apprentissage entre les pays, les villes et les communautés.

Mise en œuvre et démonstration

L'ambition de passer à une échelle supérieure dans la transformation urbaine requiert un engagement financier continu qui garantit l'équité et soutient les plus vulnérables. Il est crucial d'augmenter la disponibilité des financements pour un développement urbain intégré et inclusif, qui va au-delà des infrastructures sectorielles à grande échelle. Le financement doit être aligné avec les actions nécessaires à chaque étape de la mise à l'échelle, en évaluant stratégiquement les investissements et en fournissant des solutions abordables qui ne laissent personne de côté. Cela implique un financement à tous les niveaux de gouvernance et pour toutes les parties prenantes, en tenant compte des risques et en favorisant une phase de démarrage flexible. Renforcer les capacités de conception financière, en accordant une attention particulière à la demande et à l'offre, est essentiel pour une transformation abordable à grande échelle. La coordination programmée et la mise en œuvre à différents niveaux sont nécessaires pour correspondre aux besoins spécifiques de chaque contexte national dans le processus de transformation.

Accélérateurs pour la mise en œuvre et la démonstration:

9. **Démonstration de l'impact et de la transformation**, grâce à des actions pilotes et à la traduction des engagements de transformation dans les Villes pour tous.
10. **Programmation conjointe, programmes et initiatives mondiaux**: démontrer la transformation des établissements informels et des bidonvilles dans quelques pays sélectionnés, en apportant une preuve de concept et en mettant en pratique le passage à la coproduction et à l'intégration.
11. **Un financement plus souple et plus intégré à mettre à disposition par les partenaires financiers** : pour démontrer le financement nécessaire à la transformation.

3.5 L'issue de la réunion en Afrique du Sud : 10 Actions Clés

La réunion internationale organisée par le gouvernement sud-africain a abouti à l'identification de dix actions clés visant à accélérer la transformation des bidonvilles. Ces actions couvrent différents domaines, tels que la gouvernance, l'aménagement du territoire, la collecte de données et les politiques. En mettant en œuvre ces actions, il est estimé que les défis des établissements informels pourront être systématiquement relevés, favorisant un développement inclusif et accélérant la réalisation de l'objectif de développement durable n° 11, qui vise à rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables.

- **Gouvernance participative à plusieurs niveaux** : Institutionnaliser une gouvernance participative à plusieurs niveaux, des cadres intégrés avec une coordination multisectorielle, horizontale et verticale entre les sphères gouvernementales, permettant une participation démocratique et efficace de tous les groupes, en particulier des communautés et de la société civile, afin de garantir que les capacités du secteur public, du secteur privé et de la société civile soient exploitées au maximum. Ces structures auront la capacité intrinsèque de changer en fonction de l'évolution de la situation d'une communauté et des individus qui la composent. Renforcer les institutions pour garantir leur responsabilité envers la communauté locale et la mise en œuvre de l'ODD 11.
- **Aménagement du territoire** : Renforcer la gestion foncière et la planification statutaire des terres, pour une reconnaissance et une intégration à l'échelle de la ville des établissements informels dans le tissu urbain, en maximisant la disponibilité, l'utilisation et l'accès aux terres publiques à des fins de logement. Concevoir des stratégies de densification équilibrée afin d'éviter une expansion urbaine non planifiée et prédatrice pour l'environnement. Assurer une participation équitable et autonome des résidents pour une implication directe dans la planification intégrée et la prise de décision, afin de permettre une conception culturellement adéquate et inclusive des interventions et des solutions, en suivant une approche de développement centrée sur les personnes.
- **Données** : Améliorer les méthodologies des exercices de dénombrement afin de refléter plus précisément la réalité des établissements informels et des ménages et de ventiler les données. Collecter des données dans tous les quartiers, indépendamment du statut d'occupation ou de la régularisation légale, par le biais d'une approche intégrée qui dépasse le niveau du quartier isolé, y compris les coûts de transformation et l'accessibilité financière ainsi que les impacts des interventions, et la dynamique des mouvements des ménages après les interventions.
- **Politiques** : Revoir et concevoir des cadres juridiques, réglementaires, de planification, d'investissement et institutionnels, aux niveaux local, métropolitain et national, en fixant des objectifs de transformation dans une perspective à long terme avec des repères à moyen terme, afin de créer, de mandater et de doter les institutions des capacités nécessaires à la mise en œuvre. Cela nécessitera la mise en place et l'intégration de mécanismes de coordination politique de haut niveau pour la mise en œuvre et le suivi. Intégrer la participation des communautés dans la formulation des politiques publiques de transformation.

- **Ensembles complets de logements adéquats** : Objectif de fournir de manière progressive et incrémentale des logements habitables, accessibles, abordables et sociaux, en utilisant des matériaux locaux qui réduisent les coûts, ainsi que des services de base disponibles, dans des lieux prospères caractérisés par la disponibilité d'établissements d'enseignement et d'installations sociales, de services de santé intégrés et ciblés, et d'espaces publics sûrs et accessibles de haute qualité, reliés par des options de mobilité inclusives. Les interventions doivent cibler les impacts spatiaux et socioéconomiques, en créant des opportunités d'emploi et de subsistance, pour lesquelles le logement sera intégré aux structures urbaines dans des zones bien situées offrant des opportunités d'emploi et des services. Inclure tous les groupes pertinents, renforcer leur capacité à participer et localiser les interventions. Les résultats devraient renforcer la réactivité de tous les groupes de population face aux catastrophes, aux pandémies ou aux changements climatiques pour réduire les risques et gérer les chocs et les contraintes externes.
- **Financement** : Établir des modèles de financement flexibles et les doter de ressources suffisantes pour répondre aux besoins des groupes aux revenus les plus faibles, en tenant compte des mécanismes de localisation et de réactivité. Appliquer des transferts fiscaux intégrés, permettant à la transformation des bidonvilles de passer à l'échelle, en tirant parti de partenariats et d'investissements multiples, y compris du secteur privé et des communautés. Renforcer la santé fiscale des municipalités, y compris les mécanismes de financement basés sur la terre et la mise en œuvre de véhicules spéciaux en tant qu'instruments intermédiaires, en particulier pour les petites municipalités, afin de coordonner et de mobiliser des fonds provenant du gouvernement, du secteur privé et des institutions techniques et financières. Établir l'obligation de rendre compte de la réalisation progressive des objectifs de transformation. Encourager le financement d'infrastructures collectives en faveur du logement, telles que les routes, les lignes d'eau, d'égout et d'électricité, ainsi que le drainage des eaux de pluie – ceci, associé à la sécurité d'occupation, signifie que les finances privées seront utilisées pour améliorer les unités résidentielles de manière progressive et organique, réduisant progressivement la dépendance à l'égard du financement/subventions du gouvernement au cours de la durée de vie d'un établissement.
- **Les terrains** : Reconnaître la fonction sociale des terrains publics et privés en garantissant la sécurité d'occupation et la régularisation foncière et en augmentant l'offre abordable de terrains bien situés pour le logement par le biais de terrains et de bâtiments sous-utilisés et vacants. Reconnaître le continuum des droits fonciers et des droits de propriété et assurer des garanties en cas de relocalisation, qui doit être minimisée et négociée, en évitant les expulsions forcées.
- **Résilience et autonomisation des communautés** : Produire et créer de nouvelles connaissances basées sur les expériences locales en matière de résilience et d'approches communautaires, y compris des mesures d'adaptation et d'atténuation adaptées, en établissant des plateformes pour permettre des échanges horizontaux entre les parties prenantes afin de renforcer les capacités. Soutenir les innovations dans l'identification des potentiels de la communauté dans la génération de données et la recherche de solutions en collaboration avec les agences publiques. Mettre en œuvre des actions visant à renforcer les organisations communautaires. Soutenir et identifier les principales parties prenantes et les entretenir par le biais de divers engagements.

- **Capacités** : Collaborer avec les universités et les acteurs académiques pour assurer l'alignement des programmes et promouvoir des cours pour les parties prenantes publiques, sociales et privées, en capturant les connaissances des praticiens et des études de cas.
- **Collaboration pour la mise en œuvre** : Instaurer un dialogue ouvert et régulier à tous les niveaux de gouvernance, en s'engageant avec d'autres ministères du gouvernement national, l'administration infranationale, la société civile et les communautés, les agents du secteur privé et le monde universitaire pour examiner et préciser les domaines d'action centraux et identifier les actions clés. S'engager à co-établir de multiples cadres de partenariat à différents niveaux (mondial, régional, national, local) et participer à des consultations régionales pour éclairer la voie à suivre, en élargissant et en diversifiant les partenariats existants dans des structures consolidées et coordonnées, et en promouvant les échanges, l'accélération et le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial et de l'ODD 11 à l'échelle mondiale par le biais d'un Cadre mondial de mise en œuvre, qui sera approuvé lors de l'Assemblée d'ONU-Habitat en juin 2023 et régulièrement réexaminé lors d'événements internationaux réguliers, tels que le Forum urbain mondial biennuel.

Contacts pour plus d'information:

Government of South Africa
Monika Glinzler
Director International Relations
Ministry of Human Settlements
Monika.Glinzler@dhs.gov.za

The Participatory Slum Upgrading Programme (PSUP),
www.mypsup.org, unhabitat-psup@un.org

Kerstin Sommer, Land, Housing, Shelter Section,
Programme Manager, Participatory Slum Upgrading
Programme PSUP,
UN-Habitat, kerstin.sommer@un.org

Regular updates on UN-Habitat's work are
available on www.unhabitat.org